



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

Préfecture

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques

Bureau de la réglementation et des élections

ACTE D'ENGAGEMENT

LOT UNIQUE

**POUVOIR
ADJUDICATEUR :**

PREFET DE L'OISE

OBJET DU MARCHÉ :

RECEPTION, MISE SOUS PLI ET ROUTAGE
DES DOCUMENTS ELECTORAUX RELATIFS
AUX ELECTIONS DEPARTEMENTALES DANS L'OISE

MODE DE PASSATION :

MARCHE PUBLIC DE SERVICES
PROCEDURE D'APPEL D'OFFRE OUVERT
(articles 33, 40 III 2°, 57 à 59 du code des marchés publics)
Marché à bons de commande (article 77 du Code des marchés
publics)

DATE DU MARCHÉ :

**DATE DE
NOTIFICATION :**

**IMPUTATION
COMPTABLE :**

1-1 NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE PUBLIQUE

POUVOIR ADJUDICATEUR :	Le Préfet de l'Oise	Préfecture de l'Oise 1 place de la Préfecture 60022 Beauvais 03-44-06-12-60
PERSONNE RESPONSABLE DU SUIVI DE L'EXECUTION DU MARCHÉ :	Le directeur de la réglementation et des libertés publiques	Préfecture de l'Oise 1 place de la Préfecture 60022 Beauvais 03-44-06-10-90
PERSONNE HABILITEE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS PREVUS A L'ARTICLE 109 DU CODE DES MARCHES PUBLICS :	Le chef du bureau des élections et ses adjoints	Préfecture de l'Oise 1 place de la Préfecture 60022 Beauvais 03-44-06-10-10
COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :	Le directeur régional des finances publiques de la région Picardie	Direction régionale des finances publiques de la région Picardie 22, rue l'Amiral Courbet 80000 Amiens

1-2 OBJET DU MARCHÉ

Mise sous pli, dans le cadre du 1^{er} tour et le cas échéant du 2nd tour des élections départementales de 2015, des documents électoraux destinés aux électeurs du département de l'Oise et conditionnement des bulletins de vote destinés à alimenter les bureaux de vote des mairies du département.

Le marché comprend, pour chaque tour de scrutin, les prestations suivantes :

- la prise en charge en préfecture et le stockage des enveloppes-porteuses (dans le cas d'une mise sous enveloppe) ;
- la réception des fichiers informatiques des adresses des électeurs envoyés par la préfecture
- l'adressage des enveloppes-porteuses ou des plis plastifiés à l'aide des fichiers informatiques des adresses des électeurs ;
- la réception et le contrôle des circulaires de propagande électorale et des bulletins de vote livrés par les candidats dans les locaux du titulaire du marché ;
- la mise sous pli ou mise sous film des documents électoraux destinés aux électeurs ;
- la remise des plis au prestataire (désigné par l'administration) en charge de leur acheminement aux électeurs ;
- le conditionnement des bulletins de vote destinés à alimenter les bureaux de vote des mairies du département ;
- la remise des bulletins de vote au prestataire, désigné par l'administration, en charge de leur acheminement vers les mairies ;
- la livraison à la préfecture et aux trois sous-préfectures (Clermont, Compiègne et Senlis) du reliquat de bulletins de vote, sauf décision expresse de la préfecture.

1-3 DUREE DU MARCHE

Le marché débute à compter de sa date de notification au titulaire ; il expire à la fin des opérations objets de la prestation.

1-4 FORME DU MARCHE

Le mode de passation du marché est le suivant : marché de services passé selon une procédure d'appel d'offre ouvert (articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics).

Le mode d'exécution du marché est le suivant : marché à bons de commande (article 77 du code des marchés publics).

L'absence de commande ne donnera lieu à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 2	CONTRACTANT
------------------	--------------------

Je soussigné,

[REDACTED]

Agissant en qualité de :

[REDACTED]

Au nom et pour le compte de la société :

[REDACTED]

Ayant son siège social à :

[REDACTED]

Numéro d'inscription au RCS :

[REDACTED]

- après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché

m'engage sans réserve, sur la base de mon offre et conformément aux documents ci-dessus mentionnés, à exécuter la prestation demandée aux prix indiqués dans le bordereau annexé au présent document.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de :

Quatre vingt-dix jours

à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 3 PRIX MARCHE

La valeur du marché est déterminée par le produit du nombre de plis effectivement réalisés et le prix unitaire du pli. Ce dernier est calculé sur la base, d'une part, des tarifs figurant sur le bordereau des prix unitaires annexé à l'acte d'engagement et, d'autre part, du nombre de documents composant le pli.

Le bordereau de prix a valeur contractuelle.

Il est rappelé que les tarifs proposés par le candidat : (annexe 1 - Bordereau des Prix Unitaires).doivent intégrer l'ensemble des prestations fournies (décrites dans le règlement de consultation, le CCAP et le CCTP).

ARTICLE 4 AVANCE FORFAITAIRE

Le titulaire précise (cocher 1 seule des deux cases):

- Je renonce au bénéfice de l'avance forfaitaire
 Je demande le bénéfice de l'avance forfaitaire

Cette avance sera versée au titulaire dans les conditions fixées à l'article 87 du code des marchés publics. Elle est remboursée selon les modalités fixées au point II de l'article 88 du même code.

Le bénéficiaire de l'avance forfaitaire est informé que l'administration ne demande pas la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance forfaitaire.

ARTICLE 5 PAIEMENT

La personne responsable du marché se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

Du compte ouvert au nom de	
Sous le numéro (23 chiffres du RIB)	
à	

(Cadre à renseigner impérativement par le représentant de l'entreprise soumissionnaire lors de la remise de son offre)

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de la région Picardie.

Les paiements seront effectués par l'administration suivant les règles de la comptabilité publique. Le mode de paiement retenu par l'administration est le virement.

Le délai maximum de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture par l'administration, le cachet d'arrivée faisant foi.

Si le délai n'est pas respecté, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Les intérêts moratoires courent à compter du jour suivant l'échéance prévue au contrat ou à l'expiration du délai de paiement jusqu'à la date incluse de mise en paiement du principal.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 €.

ARTICLE 6	ANNEXE
------------------	---------------

Le présent acte d'engagement est constitué de : Annexe 1 : bordereau des prix unitaires.

Fait en un seul original

VISA

A, le

Mention manuscrite « lu et approuvé » et signature du représentant de l'entreprise.

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A [REDACTED], le [REDACTED]

Le Pouvoir Adjudicateur :

VISA DE CONTROLE

DATE D'EFFET DU MARCHE

Reçu notification du marché le [REDACTED]

L'entreprise :

DATE D'EFFET DU MARCHE

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché

Signé le par l'entreprise destinataire

Signé le (date d'apposition de la signature ci-après)

Le Pouvoir Adjudicateur : [REDACTED]

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE (1)

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de :
(indiquer le montant en chiffres et en lettres)

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché :
(indiquer le montant en chiffres et en lettres)

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à :
(indiquer le montant en chiffres et en lettres)

.....

4 La partie des prestations évaluée à :
(indiquer le montant en chiffres et en lettres)

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A

, le

2

Signature

¹ à remplir par l'acheteur (personnes compétente pour signer le marché)

² date et signature originales

ANNEXE 1
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
LOT UNIQUE

RECEPTION, MISE SOUS PLI ET ROUTAGE DES DOCUMENTS ELECTORAUX
RELATIFS AUX ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2015 DANS L'OISE

➤ **RAPPELS :**

- les tarifs au pli proposés sur le présent bordereau doivent intégrer l'ensemble des prestations décrites dans le CCAP et le CCTP ;
- le nombre exact de candidats ou de listes de candidats, déterminant le nombre de documents à mettre sous pli, ne sera connu qu'à l'issue de leur publication ;
- conformément au CCAP et au CCTP, l'enveloppe porteuse et le film plastique ne constituent pas des documents supplémentaires. Le terme document utilisé dans le présent bordereau des prix correspond exclusivement à un document de propagande électorale.

➤ **COORDONNEES DE L'ENTREPRISE :**

➤ **PRIX EN EUROS :**

	Conditionnement	Prix hors taxe	Prix toutes taxes comprises
Pour 12 documents par pli	Sous enveloppe		
	Sous film plastique		
Par document supplémentaire	Sous enveloppe		
	Sous film plastique		

Fait à, le

Signature